



Club Inter-Sports et de Haute Montagne

Pâques en Touraine (248km de Paris)



WEEK-END du vendredi 7 au lundi 10 avril 2023 à Montlouis (37270)

Au cœur des vignobles de Montlouis, à proximité de la Loire à vélo, et à 12kms de Tours et d'Amboise, venez découvrir le patrimoine naturel et culturel de cette belle région entre châteaux, paysages et vignobles.

Nous circulerons sur des petites routes dont les distances seront d'environ 70/80km sur un parcours vallonné à un rythme d'allure modérée pour les cyclistes moyens et variantes kilométriques supplémentaires pour les cyclistes confirmés. (Carte IGN TOP 100 N°133)

Lieu : Gîte au cœur des vignobles de Montlouis

Organisateurs : Hélène ROBERT : 06 13 14 27 32

Hébergement : 2 gîtes mitoyens : chambres de 2/3 personnes, linge de toilette et draps inclus
Groupe 10 personnes maximum

Inscription : Auprès d'Hélène ROBERT avec versement de 125€ pour confirmation, sous réserve d'être à jour de la cotisation annuelle du CIHM ou d'une adhésion « découverte ». **Il est impératif de m'appeler sur mon portable ou par SMS au 06 13 14 27 32 afin de connaître les possibilités de réservation.**

Transport : Rendez-vous le vendredi soir à partir de 18h avec votre repas.
Covoiturage à organiser avec répartition des frais ou train.

Repas : Apporter 3 pique-niques (samedi, dimanche et lundi). Petits-déjeuners pris sur place et repas du samedi et dimanche soirs prévus au gîte.

Prix : Estimation à 125 €, le coût exact sera calculé en fin de week-end.

Équipement personnel : cape de pluie ou kway, affaires de rechange

Équipement vélo : vélo personnel ou location en bon état, chambre à air de rechange, kit réparations

Papiers personnels : carte adhérent CIHM, carte assurance, carte vitale, carte identité

**Les organisateurs sont des bénévoles. Ils ne sont ni des guides, ni des moniteurs, ni des accompagnateurs professionnels. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité. Une assurance individuelle est obligatoire.
Désistement : retenue forfaitaire de 15€. Les frais engagés non récupérables ne pourront faire l'objet d'un remboursement**